

**Samir
Labidi**

Expert comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Safsaf-entrée B-4^{ème} étage-1073 Montplaisir Tunis
Tél. : (216) 71 95 02 52- Fax. : (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn



Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Résidence les jardins1- Av Alain Savary-1082 Tunis
Tél. : (216) 71 84 23 50- Fax. : (216) 71 89 18 38
E-mail : administratif@icca.tn



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BNA

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mai 2017

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

***Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du **Groupe de la Banque Nationale Agricole « BNA »** arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du **Groupe de la Banque Nationale Agricole « BNA »**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de **789 621 mDT** y compris le résultat bénéficiaire consolidé net de l'exercice s'élevant à **149 606 mDT**

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

La direction de la société mère est responsable de l'établissement et la préparation sincère des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des

méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Fondement de notre opinion avec réserves

3-1. Nos travaux d'audit des états financiers de la société mère « BNA » ont été limités par :

- L'absence d'une base de données exhaustive et actualisées relatives aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle,
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000mDT tels que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991,

La réalisation par la banque d'un inventaire exhaustif des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation des risques encourus sur certaines relations, pourraient se traduire par des ajustements affectant le résultat et les capitaux propres de la Banque.

- Le défaut de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours adressées aux avocats mandatés par la BNA,

3-2. L'état des engagements hors bilan de la société mère « BNA » arrêté au 31 décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus de valeurs respectives de 2 702 084mDT et 3 180 361mDT. Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés. Les procédures en vigueur afférentes aux engagements liés aux crédits agricoles ne nous permettent de nous prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.

3-3. La société mère « BNA » n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.

Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

3-4. Les situations Ressources/Emplois des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la société mère « BNA » ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer les risques associés aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la Banque (entre 25% et 50%).

Ainsi, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.

3-5. La société mère « BNA » n'a pas réalisé un inventaire physique exhaustif des immobilisations et n'a pas procédé à leurs rapprochements avec les données comptables au 31 décembre 2016.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la banque et dont le solde comptable net s'élève à 87 448 mDT au 31 décembre 2016.

3-6. Comme il est mentionné dans les notes aux états financiers (la note 4.1), les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et des états financiers des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Toutefois, sept entreprises n'ont pas fourni des liasses de consolidation qui soient visées par les commissaires aux comptes. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

De plus, il ne nous a pas été possible de consulter les rapports des commissaires aux comptes de huit sociétés conformément à l'article 472 du code des sociétés commerciales.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de ce qui a été mentionné dans les paragraphes 3.1 à 3.6 ci-dessus, les états financiers consolidés, ci joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du **Groupe de la Banque Nationale Agricole «BNA»** au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 473 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné le rapport de gestion du groupe.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe.

Tunis, le 05 mai 2017

Les Co-commissaires aux comptes



P/ ICCA
ANIS SMAOUI

International Company for Consulting and Auditing
I.C.C.A.
67, Av. Alain Savary Rce Les Jardins I- Bloc B
4ème étage 1080 Tunis
Tél: 71 842 350 Fax: 71 891 838



**Etats financiers Consolidés
arrêtés au 31 décembre 2016**

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2016	2015 (*)
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	246 325	85 773
Créances sur les établissements bancaires	5.2	242 039	145 819
Créances sur la clientèle	5.3	7 245 934	6 660 013
Portefeuille commercial	5.4	359 423	379 304
Portefeuille d'investissement	5.5	1 132 958	868 607
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	69 047	46 589
Valeurs immobilisées	5.7	98 177	97 121
Autres actifs	5.8	454 573	518 141
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		44	51
TOTAL ACTIF		9 848 521	8 801 419
PASSIF			
Banque centrale, CCP	5.9	618 913	578 209
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.10	313 401	214 145
Dépôts de la clientèle	5.11	6 956 731	6 181 430
Emprunts et ressources spéciales	5.12	435 145	311 034
Autres passifs	5.13	349 539	449 442
TOTAL PASSIF		8 673 729	7 734 261
INTERETS MINORITAIRES		385 172	401 766
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2015)	5.14	160 000	160 000
Capital non appelé	5.14	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.15	-2 479	-2 296
Réserves consolidées	5.14	363 580	352 381
Autres capitaux propres consolidés	5.14	132 555	132 509
Résultats reportés consolidés		-13 641	-7 760
Reports à nouveau consolidés		-13 641	-7 760
Effets des modifications comptables consolidés		-	-
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	149 606	30 559
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		789 621	665 392
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		9 848 521	8 801 419

(*) : Retraité pour les besoins de comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2016	2015
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 038 803</u>	<u>1 043 860</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		246 670	344 507
b - En faveur de la clientèle		632 133	539 353
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>679 453</u>	<u>544 394</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		54 252	31 846
b - Débiteurs par accréditifs import devises		625 201	512 548
Actifs donnés en garantis	6.2	<u>549 000</u>	<u>578 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		2 267 256	2 166 254
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés	6.3	<u>416 261</u>	<u>197 798</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		416 261	197 798
Engagements sur titres	6.4	<u>4 041</u>	<u>2 982</u>
a - Participations non libérées		4 041	2 982
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		420 302	200 780
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.5	<u>3 044 462</u>	<u>2 751 165</u>

ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2016	2015 (*)
Intérêts et revenus assimilés	7.1	507 443	491 654
Commissions	7.2	70 933	59 204
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	36 524	38 344
Revenus du portefeuille investissement	7.4	67 588	35 611
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		682 488	624 813
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-287 478	-276 962
Commissions encourues		-1 243	-1 646
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-202	-201
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		-288 923	-278 810
PRODUIT NET BANCAIRE		393 565	346 003
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-101 441	-195 041
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	89 827	87 056
Autres produits d'exploitation		56 547	45 081
Frais de personnel	7.8	-175 013	-166 439
Charges générales d'exploitation		-74 535	-60 430
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-6 562	-7 169
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		182 389	49 062
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		3 970	1 983
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	-525	-1 047
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		185 834	49 997
Impôt sur les bénéfices	7.10	-17 259	-5 522
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-3 934	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		164 640	44 476
Intérêts minoritaires		-15 034	-13 917
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		149 606	30 559
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		149 606	30 559
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	-
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		149 606	30 559

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		600 023	572 513
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-284 896	-271 097
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-25 707	9 532
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-664 847	-107 355
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		764 562	373 540
6- Titres de placement		-5 950	49 696
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-144 272	-152 113
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-94 073	-10 212
9- Impôt sur les sociétés		-383	-8 641
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</i>	8.1	144 456	455 863
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		60 267	24 382
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-332 937	-64 870
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-7 026	-40 631
4- Plus-values sur titres de participations		96 266	93 895
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	8.2	-183 430	12 776
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'auto-contrôle			-
2- Emission d'actions par la mère			-
3- Emission d'actions par les filiales		-14 701	-24 826
4- Emission d'emprunts		100 000	-
5- Remboursement d'emprunts		-6 267	-11 822
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		29 397	-67 792
7- Dividendes versés/encaissés		12 079	-17 468
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>	8.3	120 508	-121 907
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités			-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		81 534	346 732
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-190 061	-536 793
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-108 527	-190 061

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **171** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,23%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,07%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 323 771	21 618 855	13,51%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	829 536	4 147 680	2,59%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 200 408	16 002 040	10,00%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 567 512	37 837 560	23,65%
AUTRES ACTIONNAIRES	833 771	4 168 855	2,61%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lorsqu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distinguées en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2016, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC douze lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 12, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

De même des provisions additionnelles ont été constatées au titre de ces créances en appliquant un taux de décote de 100% pour tous les lots 5 à 12.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Élimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.2.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Au niveau des créances classées 4, et pour les besoins de distinction entre les créances non contentieuses et celles contentieuses, ces dernières sont logées dans la classe 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre :

a/ Participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés : avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

b/ Participation avec sortie libre : l'évaluation de ces titres est faite en se basant sur La valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins-values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupes sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévues par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2016 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%

	Taux nominal	Taux effectif
SPI MADINA	25%	25%
LES ŒILLETES	25%	25%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SODET SUD	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers :

- Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2015
Chèques à créditer	AC7A	PA5C	30 816
Chèques à créditer à recycler	AC7A	PA5C	5 777

- Afin de se conformer à la NCT 25, la BNA a procédé à une valorisation des titres en utilisant la courbe de taux de Tunisie clearing et ensuite à leur reclassement.
Les soldes au 31/12/2015 ont été retraités pour tenir comptes de ces reclassements :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2015
BTA d'investissement	AC4	AC5	331 917
Intérêts à percevoir sur BTA d'investissement	AC4	AC5	9 782
Plus-value sur BTA à percevoir	AC4	AC5	254
Intérêts perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	9 782
Plus-value perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	801

- Les liquidités et équivalents de liquidités de fin de période relative à l'exercice 2015 ont été retraités conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la note 21 comme suit :

Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2015 avant retraitement	Retraitement	Solde au 31/12/2015 après retraitement
<i>Liquidités et équivalents de liquidités de fin de période 2015</i>	-202 800	-331 917	-534 717

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 23 entités au 31 décembre 2016 :

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	99,64%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	99,08%
SOFINREC	IG	100,00%	99,31%
SIACR INVEST	IG	91,62%	84,35%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,65%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,96%
SICAF Participations BNA	IG	99,99%	99,63%
SICAV BNA (2)	IG	15,12%	13,56%
Placement Obligataire SICAV (2)	IG	0,08%	0,05%
Banque d'affaires Tunisie	ME	23,82%	23,74%
TUNIS-RE	ME	20,31%	18,54%
AMI	ME	25,26%	25,17%
SODINO	ME	24,75%	24,66%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	33,93%	33,31%
ESSOUKNA	IG	70,26%	23,37%
SIVIA	IG	99,99%	42,15%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,96%
LES ŒILLETES	IG	100,00%	52,77%
Autres activités			
SODET SUD	IG	76,89%	56,16%
Tunisie Informatique Services	IG	73,92%	46,47%
SOGEST	IG	94,76%	44,84%
AGROSERVICES (3)	IG	34,85%	34,72%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,59%
GENERALE DE VENTE (4)	ME	49,995%	49,81%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,93% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,76% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	35	14,47%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	2	2,68%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	5	8,72%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	941	28,44%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGROSERVICES	SODAL(*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		300		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			0
SODEAT		300			
TOTAL	49 993	2 991	144 676	153 537	95 353
Capital (Nb d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% DE CONTROLE	99,99%	49,85%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;
- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le groupe sont en liquidation

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du groupe BNA est de 34,85%.

- (4) La société La Générale de Vente « GEV » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEV ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sept entreprises suivantes n'ont pas fourni des liasses de consolidation comportant l'avis de leurs commissaires aux comptes :

Société	Méthode de consolidation	Capitaux propres avant résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice	Observations
SICAR INVEST	Intégration globale	9 864 652	219 461	
SIVIA	Intégration globale	14 983 714	676 086	
TUNIS-RE	Mise en équivalence	171 212 321	14 443 379	Chiffres de 2015
GEV	Mise en équivalence	1 790 120	- 596 783	
SODINO	Mise en équivalence	25 817 298	- 776 436	
BAT	Mise en équivalence	6 922 652	47 713	Chiffres de 2015
AMI	Mise en équivalence	46 510 362	6 000 000	

De plus, les sociétés suivantes n'ont pas fourni leurs rapports de commissaires aux comptes :

Société	Méthode de consolidation
SICAR INVEST	Intégration globale
SIVIA	Intégration globale
AGRO SERVICES	Intégration globale
SODET SUD	Intégration globale
GEV	Mise en équivalence
SODINO	Mise en équivalence
BAT	Mise en équivalence
AMI	Mise en équivalence

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 246.325 mDT au 31/12/2016 contre 85.774 mDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 160.552 mDT due essentiellement à l'augmentation des avoirs auprès de la BCT en devises et des prêts sur le marché monétaire en dinars et en devises à la BCT, compensée en partie, par une diminution des avoirs en caisse en dinars et en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Avoirs en caisse en dinars	40 329	46 330
Avoirs en caisse en devises	6 993	7 482
Avoirs auprès de la BCT en dinars	-	315
Avoirs auprès de la BCT en devises	89 056	22 918
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)	-303	-310
Prêts sur le marché monétaire BCT dinars	56 000	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	48 452	3 364
Intérêts à percevoir	14	-
Mouvements IBS	5 415	5 495
Avoirs auprès du CCP	369	179
TOTAL	246 325	85 773

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2016 de 70%. La société mère BNA affiche, à la date du 31/12/2016, un ratio de liquidité de 102,02 %.

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 145.819 mDT au 31 décembre 2015 à 242.039 mDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 96.220 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
a - Créances sur les établissements bancaires	214 420	119 232
Comptes courants et autres créances	9 129	3 998
Prêts sur le marché monétaire en dinars	205 000	115 000
Intérêts à percevoir	291	234
b - Créances sur les établissements financiers	27 827	26 793
Comptes courants	5 633	6 795
Prêts à M.L.T	21 750	19 650
Créances rattachées sociétés de leasing	318	237
Intérêts à percevoir	126	111
TOTAL BRUT	242 247	146 025
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-208	-206
TOTAL NET	242 039	145 819

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
a - Créances sur les établissements bancaires	199 420	15 000	-	-	214 420
Comptes courants & autres créances	9 129		-	-	9 129
Prêts sur le marché monétaire dinars	190 000	15 000	-	-	205 000
Intérêts à percevoir	291	-	-	-	291
b - Créances sur les établissements financiers	7 827	4 850	15 150	-	27 827
Comptes à vue	5 633	-	-	-	5 633
Prêt	1 750	4 850	15 150	-	21 750
Créances rattachées sociétés de leasing	318	-	-	-	318
Intérêts à percevoir	126	-	-	-	126
TOTAL	207 247	19 850	15 150	-	242 247

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2016 à 7.245.934 mDT contre 6.660.013 mDT au 31 décembre 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 585.921 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	767 610	344 479	-2 733	0	-335 590	773 766
- Comptes débiteurs	52 719	0	0	0	0	52 719
- Autres concours à la clientèle	499 445	98 852	-2 733	0	-90 068	505 496
- Crédits sur ressources spéciales	215 446	245 627	0	0	-245 522	215 551
Engagements commerciaux et industriels :	7 562 624	179 982	-17 392	0	-229 989	7 495 225
- Comptes débiteurs	1 179 420	40 698	0	0	-89 809	1 130 309
- Autres concours à la clientèle	6 270 291	129 828	-17 392	0	-131 316	6 251 412
- Crédits sur ressources spéciales	112 913	9 456	0	0	-8 864	113 505
Comptes courants associés	541	0	0	0	0	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	19 027	0	0	-464	0	18 563
Créances bancaires détenues par des SRC (note 5.3.1)	275 191	29 785	0	0	-38 543	266 433
Provisions sur créances classées (*)	0	0	0	-1 233 481	0	-1 233 481
Provisions collectives sur créances non classées	0	0	0	-75 113	0	-75 113
TOTAL AU 31/12/2016	8 624 993	554 246	-20 125	-1 309 058	-604 122	7 245 934
TOTAL AU 31/12/2015	8 033 516	575 993	-18 089	-1 296 152	-635 254	6 660 013

(*) Dont des provisions additionnelles sur les créances bancaires prévues par la Circulaire BCT 2013-21 : 176.212 mDT constatés par la BNA et 28.577 mDT constatés par la SOFINREC.

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2016 comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lots ayant fait l'objet de radiation en consolidation	0	14	0	0	14
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	26 497	2 722	-24 642	-4 576	0
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	24 450	1 988	-23 645	-2 793	0
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	25 702	2 514	-19 808	-8 408	0
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	17 667	2 362	-16 794	-3 235	0
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	13 331	1 116	-12 875	-1 572	0
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	31 674	3 019	-29 019	-5 674	0
Lot n°11 (cédé le 31/12/2014)	43 017	6 948	-46 733	-3 232	0
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	198	0	-195	-2	0
Lot n°12 (cédé le 01/10/2017)	92 654	9 104	-92 706	-9 051	0
TOTAL AU 31/12/2016	275 191	29 785	-266 418	-38 543	14
TOTAL AU 31/12/2015	301 569	30 682	-281 144	-51 093	14

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2016 à 164.493 mDT.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

(En mDT)

	Encours au 31 décembre 2016	Encours au 31 décembre 2015
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	65 245	85 782
Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	38 984	67 610
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	20 018	34 895
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	40 245	75 982
TOTAL	164 493	264 270

5.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

CL	ENG 12-16	FB-DOT 12-16	PROV 12- 16	PROV ADD 12-16	AGIOS INT RSV 12-16 HORS IMP INT AGR
0	6 640 058	51 215	8 292	-	20 874
1	1 178 335	3 287	-	-	6 592
2	178 040	6 521	14 600	-	9 669
3	236 342	1 696	58 672	-	14 684
4	934 828	166 706	282 451	78 010	106 087
5	1 224 289	102 866	664 677	126 779	133 274
TOT En mdt	10 391 892	332 291	1 028 692	204 789	291 180
TOT ACTIF CLASSES En mdt	2 573 499	277 789	1 020 400	204 789	263 714
TX DES ACTIFS CLASSES	24,76%				
TX ACTIFS CL Hors FB	22,82%				
TX DE COUVERTURE	57,86%				
TX COUV Hors FB	64,86%				

5.3.3 Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2016, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 75.113 mDT.

5.3.4. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2016, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2016 s'élève à 204 789 mDT (176.212 mDT constaté par la BNA et 28.577 constaté par SOFIENREC), soit une enveloppe supplémentaire nette de 20.954 mDT par rapport au 31/12/2016.

5.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2016 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	18 633 572	13 845 925	4 787 647
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	87 139 654	65 045 242	22 094 412
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	4 071 311	3 155 852	915 459
Total en DT	353 642 190	166 376 556	187 265 633	109 844 537	82 047 019	27 797 518

5.3.6 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2016 :

	Total	Dont engagement des sociétés					
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	El-Fouledh
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Engagements au 31-12-2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Garanties au 31-12-2016	775 343	490 700	-	55 300	84 555	51 100	33 129
Agios réservés au 31-12-2016	9 654	-	-	-	-	-	4 881
Classe au 31-12-2016		0	0	0	0	0	4
Provisions au 31-12-2016	14 266	-	-	-	-	-	13 094

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 359.423 mDT au 31 décembre 2016 contre 379.304 mDT au 31 décembre 2015, soit une diminution nette de 19.881 mDT.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 016			2015	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	42 850	-	-1 691	41 158	38 507
Actions	25 295	-	-1 691	23 604	13 823
Parts dans les OPCVM consolidés	15 557	-	-	15 557	22 880
Parts dans les autres OPCVM	1 997	-	-	1 997	1 803
Titres à revenu fixe	281 228	37 037	-	318 265	340 797
Bons de trésor	46 989	30 334	-	77 323	99 894
Obligations	231 559	5 755	-	237 314	227 649
Parts de Fonds Communs de Créances	203	1	-	204	396
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	2 477	947	-	3 424	12 858
Total	324 077	37 037	-1 691	359 423	379 304

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 1.132.958 mDT au 31 décembre 2016 contre 868.607 mDT au 31 décembre 2015. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

	2 016			2 015	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	880 983	10 886	-	891 869	569 211
Participations-financement (Titres en rétrocession)	103 104	255	-37 033	66 326	94 381
Parts dans les entreprises liées non consolidées (1)	1 447	-	-1 447	-	-
Titres déconsolidés	76	-	-	76	76
Autres titres de participation et de placement	64 924	-	-2 322	62 602	83 758
Parts dans les fonds communs de placement	22 400	-	-619	21 782	19 938
Placements en fonds gérés SICAR	2 994	-	-	2 994	3 041
Créances prises en charge par l'Etat	87 310	-	-	87 310	98 203
Total	1 163 237	11 141	-41 421	1 132 958	868 607

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

(En mDT)

Société	Activité	2016		2015	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,31%	40 273	20,31%	37 706
AMI	Assurances	25,26%	20 363	-	-
SODINO	SICAR	24,75%	6 198	24,75%	6 393
GEVE	Commerce	50,00%	597	50,00%	885
BAT	Services financiers	23,82%	1 617	23,82%	1 606
TOTAL			69 047		46 589

5.7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le groupe BNA.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2016, une valeur brute de 215.376 mDT, des amortissements et des provisions de 117.198 mDT et une valeur nette de 98.177 mDT, ce qui représente environ 1% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2016, s'établit comme suit :

(En mDT)

Libellé	Solde au 31/12/2015	Acquisitions/ dotations	Régul Amortis Antérieurs	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles :	14 278	1 674	-	-	0	15 952
- Logiciels	14 278	1 674	-	-	0	15 952
Amortissements :	-13 328	-1 560	-	-	0	-14 888
- Logiciels	-13 166	-1 560	-	-	0	-14 726
TOTAL NET (1)	950	114	-	-	0	1 064
Immobilisations corporelles :	187 489	16 434	-	-	-4 499	199 424
- Terrains	4 267	1 646	-	-	-	5 912
- Constructions	94 088	1 556	-	-	-	95 644
- Agencements, aménagements et installations	30 209	2 488	-	-	-41	32 656
- Matériel de transport	4 677	1 294	-	-	-	5 971
- Mobiliers, matériel de bureaux	41 599	2 857	-	-	-	44 456
- Matériel et outillage	5 857	2 860	-	-	-104	8 613
- Immobilisations en cours	1 756	2 697	-	-	-2 707	1 746
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	240	561	-	-	-650	151
- Dépenses nouvelles agences	688	475	-	-	-997	166
- Immobilisations en dation (*)	4 107	-	-	-	-	4 107
Amortissements :	-90 981	-10 993	-	1	-	-101 973
- Constructions	-27 495	-4 166	-	-	-	-31 660
- Agencements, aménagements et installations	-23 554	-1 676	-	1	-	-25 228
- Matériel de transport	-3 426	-1 942	-	-	-	-5 368
- Mobilier et matériel de bureaux	-36 468	-3 162	-	-	-	-39 630
- Matériel et outillage	-39	-47	-	-	-	-87
Dépréciations :	-337	-	-	-	-	-337
- Immobilisations en dation	-337	-	-	-	-	-337
TOTAL NET (2)	96 171	5 441	-	1	-4 499	97 114
TOTAL GENERAL (1) + (2)	97 121	5 555	-	1	-4 499	98 177

(*) Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2016 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 454.573 mDT au 31 décembre 2016 contre 518.141 mDT au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Comptes de régularisation actifs :	55 906	120 517
- Débiteurs divers	12 713	13 089
- État, impôts & taxes	790	1 661
- Commissions de gestion à percevoir	8 100	5 441
- Ajustements devises	4298	2799
- Comptes liés à la compensation (5.8.1)	23 640	83 434
- Autres comptes	6 365	14 093
Actifs d'impôts sur les résultats :	82 217	89 020
- Actifs d'impôts exigibles	7 421	19 830
- Actifs d'impôts différés	74 796	69 190
Actifs d'exploitation des filiales non financières	208 142	208 811
- Stocks de terrains à bâtir	96 036	97 047
- Stocks de travaux immobiliers en cours	38 538	27 325
- Stocks de travaux immobiliers terminés	64 192	75 549
- Autres stocks	1 029	1 279
- Clients et comptes rattachés	8 347	7 611
Autres actifs :	108 308	99 793
- Prêts au personnel	36 271	36 005
- Charges reportées	5 165	3 692
- Stock cartes de retrait	153	232
- Dotations timbres postaux	27	26
- Dotations timbres fiscaux	5	6
- Dotations timbres spéciaux de voyage	85	85
- Dépôts et cautionnements	381	593
- Autres comptes	66 220	59 154
TOTAL	454 573	518 141

5.8.1 Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2016, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 23.640 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 64.971 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation

5.9. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 618.913 mDT au 31/12/2016 contre 578.209 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 40.704 mDT due essentiellement aux utilisations en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie compensé par une baisse des emprunts sur le marché monétaire. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Utilisations auprès de la BCT en dinars	69 586	
Utilisations auprès de la BCT en devises		4
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	549 000	578 000
Intérêts à servir	327	205
TOTAL	618 913	578 209

5.10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 313.401 mDT au 31/12/2016 contre 214.145 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une diminution de 278.497 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

➤ Décomposition par nature de poste :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	311 701	207 282
Dépôts & avoirs des établissements financiers	1 700	6 863
TOTAL	313 401	214 145

➤ Décomposition par nature de compte :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Comptes à vue	7 916	13 523
Emprunts sur le marché monétaire dinars	79 900	110 950
Emprunts sur le marché monétaire devises	225 373	89 540
Intérêts à payer	212	132
TOTAL	313 401	214 145

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

Décomposition par nature de compte	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
* Comptes à vue	7 916	-	-	-	7 916
* Emprunts sur marché monétaire dinars	79 900	-	-	-	79 900
* Emprunts sur marché monétaire Devises	225 373	-	-	-	225 373
* Intérêts à payer	212	-	-	-	212
TOTAL	313 401	-	-	-	313 401

5.11. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6.956.731 mDT au 31 décembre 2016 contre 6.181.430 mDT au 31 décembre 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 775.301 mDT, soit un taux de progression de 13%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts en dinars :	6 348 832	5 470 288
- Dépôts à vue	1 457 135	1 241 718
- Dépôts d'épargne	2 238 785	2 105 073
- Bons de caisse	64 430	68 929
- Comptes à terme	180 386	173 549
- Comptes spéciaux de placement	1 595 567	1 145 742
- Certificats de dépôt	604 500	554 000
- Autres sommes dues à la clientèle	208 029	181 277
Dépôts en devises :	566 506	678 886
- Dépôts à vue	391 735	457 199
- Bons de caisse	9 783	8 813
- Comptes à terme	39 637	43 491
- Comptes de placement	115 198	161 564
- Autres sommes dues à la clientèle	10 153	7 819
Dettes rattachées :	41 393	32 255
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	2112	1925
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	313	325
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	19215	18384

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	39 324	27 644
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-19 571	-16 023
TOTAL	6 956 731	6 181 430

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Dépôts en dinars	3 695 920	800 951	484 568	1 255 221	112 172	6 348 832
Dépôts à vue	1 457 135	-	-	-	-	-1 457 135
Dépôts d'épargne	2 238 785	-	-	-	-	2 238 785
Bons de caisse	-	127	3 383	56 737	4 183	64 430
Compte à terme	-	22 461	17 692	126 450	13 783	180 386
Comptes spéciaux de placement	-	436 334	401 493	663 534	94 206	1 595 567
Certificats de dépôts	-	134 000	62 000	408 500	-	604 500
Autres sommes dues à la clientèle	-	208 029	-	-	-	208 029
Dépôts en devises	401 888	74 415	27 344	62 029	830	566 506
Dépôts à vue	391 735	-	-	-	-	391 735
Bons de caisse	-	240	-	9 332	211	9 783
Compte à terme	-	9 844	3 260	25 914	619	39 637
Comptes de placement	-	64 331	24 084	26 783	-	115 198
Autres sommes dues à la clientèle	10 153	-	-	-	-	10 153
Dettes rattachées	20 766	4 919	3 157	11 883	668	41 393
Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 112	-	-	-	-	2 112
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	141	52	118	2	313
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	18 654	-	-	-	-	18 654
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	10 494	7 690	19 921	1 780	39 885
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	-5 716	-4 585	-8 156	-1 114	-19 571
TOTAL	4 118 574	880 285	515 069	1 329 133	113 670	6 956 731

5.12. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 435.145 mDT au 31 décembre 2016 contre 311.034 mDT au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31-déc-16	Solde au 31-déc-15
Emprunts matérialisés	127 049	28 651
*Emprunts obligataires	124 382	27 383
*Intérêts à payer	2 668	1 268
Ressources spéciales	308 095	282 383
*Ressources extérieures	119 258	113 785
*Ressources budgétaires	212 603	188 878
*Ecart de conversion sur emprunts	-26 054	-23 701
*Intérêts à payer	2 288	3 420
TOTAL	435 145	311 034

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Emprunts matérialisés	-	392	10 736	84075	31845	127 048
- Emprunts obligataires	-	392	8 070	84 075	31 845	124 382
- Intérêts à payer	-	-	2 667	-	-	2 667
Ressources spéciales	213 345	7 809	57 857	29 085	-	308 096
- Ressources extérieures y compris écart de conversion	742	7 809	55 568	29 085	-	93 204
- Ressources budgétaires	212 603	-	-	-	-	212 603
- Intérêts à payer	-	-	2 289	-	-	2 289
TOTAL	213 345	8 201	68 594	113 160	31 845	435 145

5.12.1. Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2016 à 2.083 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2016 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2016
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 402
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 463
TOTAL		10 865

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.13. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 349.539 mDT au 31 décembre 2016 contre 449.442 mDT au 31 décembre 2015. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
État, impôts et taxes	22 788	21 286
Impôts sur les sociétés	2 000	3 537
Contribution exceptionnelle	3 934	-
Passifs d'impôts différés	38 979	33 536
Fournisseurs et comptes rattachés	8 527	7 899
Organismes sociaux	35 999	32 514
Comptes d'ajustement devises	20 861	6 991
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	1 340	6 526
Congés à payer	9 108	11 684
Produits perçus d'avance	5 518	3 924
Excédent de caisse	4 186	1 687
Charges sur emprunt	53	53
Autres comptes de régularisation passif	3 031	2 416
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	415	5
Comptes liés à la compensation	64 971	182 993
Comptes de régularisation	18 011	28 833
Comptes Etatiques créditeurs	50 170	47 517
Créditeurs divers	38 728	43 115
Provisions pour passifs et charges	20 444	14 451
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assurances groupes de retraités	9 100	10 125
- Autres provisions pour risques divers	6 900	-
- Provisions pour pénalités BCT	3 103	767
- Provisions pour suspens IS T24h	1 341	3 558
TOTAL	349 539	449 442

5.13.1 Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales.

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2016 s'élève à 8.753 mDT contre 9.838 mDT au 31/12/2015.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

5.13.2 Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	6 029	5	6 034	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	256	56	312	20%	63
Compris entre 180 et 360 jours	1 137	82	1 219	50%	610
Supérieur à 360 jours	634	34	668	100%	668
Total en mDT	8 056	177	8 233	-	1 341

5.13.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2016. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2016
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

5.14. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.14.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 363.580 mDT contre 352.381 mDT au 31 décembre 2015. Elles se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Contribution de la mère consolidante	331 083	320 560
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	40 061	40 051
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 817	14 813
+ Part du groupe, dans les autres réserves	276 782	266 311
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-577	-616
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	21 759	18 824
+ Contribution positive dans les réserves	21 832	18 871
- Contribution négative dans les réserves	-73	-47
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	23 226	23 597
+ Contribution positive dans les réserves	23 226	23 597
- Contribution négative dans les réserves	-	-
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-12 488	-10 600
+ Contribution positive dans les réserves	585	570
- Contribution négative dans les réserves	-13 073	-11 170
TOTAL	363 580	352 381

5.14.2. Autres capitaux propres consolidés

Les autres capitaux propres consolidés totalisent 132.555 mDT au 31 décembre 2016 contre 132.509 mDT au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dotation de l'État de 133.000 mDT	132 520	132 488
+ Dotation(1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-480	-512
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	35	21
± Plus ou moins-values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	28	73
± Plus ou moins-values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	8	-51
- Frais de négociation des OPCVM	-1	-1
- Part revenant aux minoritaires	123	123
TOTAL	132 555	132 509

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

5.14.3. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 149.606 mDT contre un résultat de même nature de 30.559 mDT au 31 décembre 2015. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Contribution de la mère consolidante	146 790	24 379
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	2 946	6 765
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	2 946	7 171
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	0	-405
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	-190	-199
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	795	506
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-985	-705
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	59	-386
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	86	43
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-27	-429
TOTAL	149 606	30 559

5.14.4. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2016	2015
Bénéfice de l'exercice, avant modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	149 606	30 559
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 764 715	31 476 877
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	4,710	0,971

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.15. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 un montant de 2.479 mDT contre 2.296 mDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Actions propres détenues par la Banque mère	1 372	1 372
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	2 899	2 993
± Values sur actions propres et d'auto-contrôle	(828)	(2 326)
Part des minoritaires	(964)	258
TOTAL	2 479	2 296

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.038.803 mDT au 31 décembre 2016 contre 1.043.860 mDT au 31 décembre 2015. Il se décompose comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
a- En faveur d'établissements bancaires :	246 670	344 507
- Effets endossés (6.1.1)	152 171	241 250
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	25 000	84 257
- Cession créances	69 499	19 000
b- En faveur de la clientèle :	632 133	539 353
- Débiteurs par avals et acceptations	68 266	63 561
- Débiteurs par lettres de garanties	67 848	67 428
- Débiteurs par obligations cautionnées	16 998	19 014
- Débiteurs par cautions fiscales	34 776	41 478
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	420 756	322 764
- Avals emprunts obligataires	422	643
- Avals billets de trésorerie	21 550	21 700
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	1517	2766
c- En faveur de l'État :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'État (6.1.2)	160 000	160 000
TOTAL	1 038 803	1 043 860

6.1.1. Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 241.250 mDT au 31/12/2015 à 152.171 mDT au 31/12/2016. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2. Créances budgétaires transférées par l'État

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

6.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 549.000 mDT au 31/12/2016 contre 578.000 mDT au 31/12/2015. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Titres de créances	329 000	330 000
Bons du trésor	100 000	248 000
Emprunt obligataire Mai 2014	120 000	-
Total	549 000	578 000

6.3. Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (AGRICOLE)	12 139	17 753
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
* En faveur de la clientèle	12 139	17 753
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (COMMERCIALE)	181 973	106 037
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	--
* En faveur de la clientèle	181 973	106 037
CREDITS DE GESTION NOTIFIES NON UTILISES	222 149	74 008
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
* En faveur de la clientèle	222 149	74 008
Total	416 261	197 798

6.4. Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés, elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
SPT MED V	1 533	1 324	209
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	10 861	6 820	4 041

6.5. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2016 des éléments suivants :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Garanties reçues des Banques	145 000	-
Garanties reçues de l'Etat	1 223 285	1 386 185
Abandon	11 239	13 753
Fonds Budgétaires & Dotation	332 292	334 351
SOTUGAR	28 055	27 880
FNG	48 184	74 635
FGIC	313	283
FNE	82	331
G. ETAT	803 120	934 952
Garanties reçues de la clientèle	1 676 177	1 364 980
Garanties Hypothécaires	1 394 140	1 154 183
Garanties financières	282 037	210 797
TOTAL	3 044 462	2 751 165

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 507.443 mDT en 2016 contre 491.654 mDT en 2015, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 3,21 %. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 234	6 421
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 466	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	58	57
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 499	1578
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	211	196
Opérations avec la clientèle :	475 578	464 199
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	107 582	95 718
- Intérêts sur crédits à la clientèle	367 995	368 481
Autres intérêts et revenus assimilés	25 631	21 033
TOTAL	507 443	491 654

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 70.933 mDT en 2016 contre 59.204 mDT en 2015, soit une augmentation de 19.81 %. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	38 060	32 689
Commissions sur opérations Monétique	4 643	3 650
Commissions sur opérations de change	678	718
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 035	1 974
Commissions sur location de coffre-fort	37	26
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	12 466	9 130
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 264	2 015
Commissions sur avals billets de trésorerie	437	311
Commissions de gestion d'OPCVM	456	458
Commissions de gestion de fonds à capital risque	13	148
Commissions diverses	9 844	8 085
TOTAL	70 933	59 204

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 36.524 mDT en 2016 contre 38.344 mDT en 2015. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Gains nets sur titres de transaction :	17 978	24 302
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	16 875	24 302
- Plus values latent sur BTA sur titres de transaction (+)	1 103	-
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	2 162	201
- Dividendes & revenus assimilés (+)	2 114	44
- Pertes sur titres de placement (-)	-	-7
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	728	197
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-680	-33
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	16 382	13 841
- Résultat sur opérations de change	10 453	10 108
- Commissions sur change manuel	5 929	3 733
T O T A L	36 524	38 344

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 67.588 mDT en 2016 contre 35.611 mDT en 2015, soit une augmentation de 90%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Intérêts nets sur Bons du Trésor d'investissement	33 969	10 583
Revenus des titres de participation en rétrocession	223	347
Revenus des autres titres de participation	12 646	9 675
Revenus des obligations et billets de trésorerie	14 425	12 595
Revenus des fonds gérés	6 324	2 411
TOTAL	67 588	35 611

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 287.478 mDT en 2015 contre 276.962 mDT en 2015, soit une augmentation de 4 %. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	48 063	58 323
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	41 793	50 128
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	965	823
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	70	201
- Report / Déport sur opérations de SWAP	5 235	7171
Opérations avec la clientèle :	234 109	216 226
- Intérêts sur comptes à vue	4 099	8 275
- Intérêts sur comptes d'épargne	84 758	80 057
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	145 252	127 894
Emprunts	4 587	1 542
Autres intérêts et charges	719	871
TOTAL	287 478	276 962

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 101.441 mDT en 2016 contre 195.041 mDT en 2015, soit une diminution de 48%. Il s'analyse comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-162 480	-244 478
Dotations aux provisions collectives sur créances non classés	-5 000	-4 184
Créances cédées ou passées par pertes	-93 990	-889
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	66 514	56 199
Dotations aux provisions pour risques et charges	-13 378	-12 829
Reprises sur provisions diverses	11 461	3 027
Reprises agios & commissions réservés sur créances cédées	92 299	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	3 088	8 200
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-41	-106
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	85	19
TOTAL	-101 441	-195 041

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 89.827 mDT en 2016 contre une somme nette positive de 87.056 mDT en 2015. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-2 013	-1 700
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-6 132	-5 979
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	57	2
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	965	1 337
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	729	543
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	96 141	93 817
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-3	-1
Gains sur titres consolidés	131	-911
Pertes sur titres consolidés	-48	-51
TOTAL	89 827	87 056

7.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 175.013 mDT en 2016 contre 166.439 mDT en 2015, soit une augmentation de 5%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Salaires et compléments de salaires	122 576	115 058
Charges sociales et fiscales	36 110	33 548
Autres charges du personnel	11 419	9 236
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	7 461	7 103
Variation des congés à payer	-2 553	1 494
TOTAL	175 013	166 439

7.9. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à -525 mDT en 2016 contre -1.047 mDT en 2015. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Profits exceptionnels	-545	-998
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	71	25
Déficit de caisse	-11	-15
Pénalités et amendes fiscal	-40	-60
TOTAL	-525	-1 047

7.10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2016 la charge nette s'élève à 17.259 mDT contre 5.522 mDT en 2015. Elle se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	14 461	7 489
Charge des impôts différés de l'exercice	5 637	652
Produits des impôts différés de l'exercice	-2 839	-2 619
TOTAL	17 259	5 522

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net positif de 144.456 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 315.127 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 664.847 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 764.562 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 144.272 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 94.073 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net négatif de 183.430 mDT provenant, d'une part, de la cession de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 332.937 mDT et 7.026 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et du prix de cession des titres de participation (SFBT principalement) pour un montant cumulé de 96.266 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net positif de 120.508 mDT provenant essentiellement de rachat d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 14.701 mDT, des remboursements d'emprunts pour 6.267 mDT, de l'augmentation des ressources spéciales de 29.397 mDT. et de l'encaissement de 12.079 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 108.527 mDT au 31 décembre 2016 contre un solde négatif de 190.061 mDT au 31 décembre 2015, soit une variation à la hausse de 81.534 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2016 :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Liquidités en dinars tunisiens :	228 877	149 014
- Caisse dinars	40 328	46 330
- Avoirs à la BCT en dinars	-69 585	315
- Avoirs en CCP	369	179
- Mouvements IBS	5 415	5 495
- Placements en dinars	251 644	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 570	10 140
- Correspondants créditeurs en dinars	-7 864	-13 445
Liquidités en devises :	145 006	34 356
- Caisse devises	6 995	7 482
- Avoirs à la BCT devises	89 055	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	548	653
- Correspondants créditeurs en devises	-44	-57
- Placements en devises	48 452	3 364
Emprunts en dinars	-628 900	-688 950
Emprunts en devises	-225 373	-89 540
Placements supérieurs à 3 mois (*)	371 863	405 059
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-108 527	-190 061

(*) Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2016 pour un montant global de 100 millions de dinars dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2016 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2016
TUNIS-RE	3 000 000	17 375
SICAR INVEST	1 000 000	3 041
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	
Total en Dinars	12 000 000	20 416

2. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. Le montant souscrit s'élève à 5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 17.841 dinars.

3. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. La BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 500.000 dinars hors taxes à ce titre.

4. Par convention signée les 28 septembre 2016, la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, un lot de créances s'élevant à 101.752.605 dinars dont 9.296.461 dinars d'intérêts.

5. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 111.939 dinars.

6. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 40.428 dinars.

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 167,848 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SOFINREC	Certificat de dépôt	02/11/2016	30/04/2017	500	4,83%
TUNIS RE	Certificat de dépôt	26/12/2016	01/01/2017	9 500	4,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	215	5,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	22/12/2016	21/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	14/12/2016	11/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	118	5,23%
SOFINREC	Compte de placement	21/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
SOFINREC	Compte de placement	23/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
AGRO SERVICES	Compte de placement	29/11/2016	26/02/2017	500	4,33%
SICAV BNA	Compte de placement	14/12/2016	22/03/2017	500	7,23%
SICAV BNA	Compte de placement	26/10/2016	19/01/2017	200	7,26%
SICAV BNA	Compte de placement	20/12/2016	29/03/2017	336	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	25/10/2016	17/01/2017	2 000	7,26%

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/12/2016	22/03/2017	7 000	7,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	16/01/2017	7 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	14/12/2016	23/03/2017	2 400	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	28/12/2016	04/04/2017	2 000	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	15/11/2016	11/02/2017	400	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	30/11/2016	26/02/2017	6 000	7,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	24/10/2016	19/01/2017	10 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	15/01/2017	1 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	340	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	2 000	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/10/2016	09/01/2017	15 500	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	01/12/2016	27/02/2017	7 000	7,33%
SODINO	Compte de placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de placement	26/12/2016	22/03/2017	400	4,23%
TUNIS RE	Compte de placement	09/11/2016	06/11/2017	5 000	7,83%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	27/12/2016	23/06/2017	2 000	8,00%
TUNIS RE	Compte de placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Compte de placement	13/01/2016	06/01/2017	10 500	7,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	6 443	2,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	3 299	1,25%
TUNIS RE	CAT en devise	01/03/2016	01/03/2017	8 797	1,68%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	13/01/2016	15/01/2017	10 000	7,48%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	07/04/2016	03/04/2018	1000	7,10%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
TOTAL				167 848	

8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 8 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	3 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	4 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
TOTAL				8 000	

9. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 47,751 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, n'est pas encore signée avec l'Etat

10. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires

(destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2016 à 212,603 millions de dinars contre 188,879 millions de dinars au 31 décembre 2015.

11. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

12. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

13. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2016, l'encours desdites créances s'élève à 109,845 millions de dinars.

14. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2016 s'élève à 4,200 millions de dinars.

15. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2016 s'élève à 3,223 millions de dinars.

16. La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 336.013 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2016 à la SIP SICAR un montant de 164.596 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2015.

17. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 131,457 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Total		131 457	104 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 680.679 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 835.704 dinars hors taxes.

18. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 9.211 dinars hors taxes.

19. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 513.904 dinars hors taxes;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 111.260 dinars hors taxes;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève 1.373 dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

20. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2016 un montant de 24.656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402.495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16.994 dinars pour la commission de tenue de compte.

21. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2016
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 485
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13 454
Total					38 246

22. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1er novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1.800 dinars (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1er novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2016 s'élève à 23.025 dinars.

23. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2016, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 887.874 dinars.

24. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2016, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 1.250.631 dinars.

25. La BNA a émis un emprunt obligataire en 2009 pour un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

Société	Encours au 31/12/2016	Intérêts 2016
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 665 500	161 950
TUNIS-RE	533 100	32 390
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	533 100	32 390
Total en Dinars	3 731 700	226 730

26. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2016 la somme de 1,066 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 64.380 dinars.

27. La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
TUNIS-RE	6 000 000	8 661 420
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	11 548 560
Total en Dinars	14 000 000	20 209 980

28. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
CTAMA	1 500 000	2 165 355
CTAMA-MGA	500 000	721 785
Total en Dinars	2 000 000	2 887 140

29. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2016, comme suit (montant exprimés en dinars):

(en dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2016		Commissions encaissées en 2016	Intérêts de l'exercice 2016	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	220 012	78 800	67 963	-	-
SIVIA	943 051	997 815	15 876	-	-
ESSOUKNA	1 615 119		-	-	1 546
AGRO-SERVICES	154 871		10 664	-	-
TIS	-	23 222	5 856	28 961	-
BNA CAPITAUX	23 569 796		540 322	-	-
LES ŒILLETS		264 665	8 105	309	-
SOFINREC	274 567			5 564	1 269
POS	1 066 191		-	-	60 767
SOGEST		215 755	-	18 704	-
EL MEDINA	849 390		40 443	-	-
SICAR INVEST	142 698		-		1 277
SIP SICAR	179 070		-	-	354
SOIVM SICAF	12 842		-	-	247
SICAV BNA	2 008		-	3 532	
SICAF PARTICIPATIONS BNA		971	98	-	-
SODET SUD	15 334	-	-	-	-
ZIED	173		-	-	4

30. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 183.045 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	37 208
LES ŒILLETS	8 275
ESSOUKNA	41 896
SIVIA	24 925
EL MADINA	26 437
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	185
Sté AGRO-SERVICES	946
SOGEST	249
Sté Générale des Ventes	1 304
SODAL	1 318
SODET SUD	2 003
SOFINREC	24 859
S T I A	13 438
Total	183 045

31. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 19,050 millions de dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2016
CTAMA	18 800
Mr TLILI Ammar	42
Groupe MAHJOUB Sahbi	208
TOTAL	19 050

32. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 34,140 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000	7,98%
CTAMA	Compte de placement	15/04/2014	31/03/2017	400	8,02%
CTAMA	Compte de placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte de placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/12/2013	30/12/2016	4 500	8,05%
CTAMA-MGA	Compte de placement	04/04/2014	27/03/2017	400	7,98%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	900	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	1 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	6 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	150	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	5 600	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/10/2014	22/10/2017	500	8,22%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	250	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
TOTAL				34 140	

